



# ÉTUDE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013



**Commission sur les finances et l'administration**

**1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2012**

**Montréal** 

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. MISSION .....</b>	<b>1</b>
<b>2. COMPOSITION .....</b>	<b>1</b>
<b>3. CADRE JURIDIQUE ET BUDGÉTAIRE .....</b>	<b>2</b>
<b>4. VISION ET ENGAGEMENTS.....</b>	<b>2</b>
<b>5. PRINCIPALES RÉALISATIONS 2012 .....</b>	<b>3</b>
<b>5.1 RÉFLEXIONS SUR LE PROJET DU MUSÉE DE L'IMMIGRATION.....</b>	<b>3</b>
<b>5.2 INTERVENTION SUR LE PLAN D'ACTION CONCERNANT LES AÎNÉS.....</b>	<b>4</b>
<b>5.3 RÉFLEXIONS DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LE RACISME ET L'EXCLUSION .....</b>	<b>4</b>
<b>6. PERSPECTIVES 2013 .....</b>	<b>5</b>
<b>6.1 LES PRÉSENTATIONS EN ASSEMBLÉE .....</b>	<b>5</b>
<b>6.2 LES AVIS ET PROJETS DE RECHERCHE .....</b>	<b>5</b>
<b>6.3 SUIVIS DE DOSSIERS .....</b>	<b>5</b>
<b>6.4 PARTENARIATS ET COLLABORATIONS .....</b>	<b>7</b>
<b>6.5 AUTRES ACTIVITÉS .....</b>	<b>7</b>

## 1 MISSION

En vertu des dispositions prévues à la Charte de la Ville de Montréal, le Conseil interculturel de Montréal (CiM) est un organisme de consultation et d'échanges en matière de relations interculturelles.

- Il conseille et donne son avis au Conseil de la Ville et au comité exécutif sur les services et les politiques municipales à mettre en œuvre, afin de favoriser l'intégration et la participation des membres des communautés culturelles à la vie montréalaise;
- Il fournit, de sa propre initiative ou à la demande du Conseil de la Ville ou du comité exécutif, des avis sur toute question d'intérêt pour les communautés culturelles ou sur toute autre question relative aux relations interculturelles dans le domaine des compétences municipales et soumet ses recommandations au conseil de la Ville et au comité exécutif;
- Il sollicite des opinions, reçoit et entend des requêtes et suggestions de toute personne sous tout groupe sur les questions relatives aux relations interculturelles;
- Il effectue ou fait effectuer des études et des recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

## 2 COMPOSITION

### ➤ **Le président**

Monsieur Nikowe Germain Amoni

### ➤ **Le premier vice-président**

Monsieur Bogidar Pérucich

### ➤ **Le deuxième vice-président**

Monsieur Belgacem Rahmani

### ➤ **Les autres membres**

Madame Iris Roufan Azer

Monsieur Jean-Louis Fozin

Monsieur Martin Liu

Madame Martine Chanier

Madame Khady Faye

Madame Alexandra Laliberté

Madame Orly Nahmias

Monsieur Jean Emmanuel Pierre

Madame Marie-Aline Vadius

Monsieur Saïd Boucheneb

Madame Rinku Chaterji

Madame Nacira Adem

Enfin, en vertu des dispositions prévues à l'article 83.7, alinéa 3 de la Charte de la Ville de Montréal, le directeur général de la ville ou son représentant dûment délégué, participe aux assemblées du Conseil interculturel sans droit de vote.

### **3 CADRE JURIDIQUE ET BUDGÉTAIRE**

Parmi les dispositions prévues à la Charte de la ville de Montréal, l'article 83.4 prévoit que le Conseil de la ville détermine, par règlement (O2-44), le nombre de personnes qui le composent, les compétences, la durée de leur mandat, le mode de remplacement, les règles de régie interne et de fonctionnement ainsi que la procédure à suivre lors des assemblées. Les membres du Conseil sont également régis par des règles d'éthique prévoyant, entre autres, qu'un membre ne doit pas exploiter l'autorité de sa fonction à des fins personnelles ou professionnelles et qu'il doit se soumettre à des dispositions visant à éviter les conflits d'intérêts. Par ailleurs, au moins une fois l'an, le CiM rend compte au Conseil de la ville de ses activités. À cette occasion, le Conseil peut faire toute recommandation au Conseil de la ville.

Du côté budgétaire, le règlement 02-045 prévoit qu'un montant minimal de 220 000 \$ est mis à la disposition du Conseil afin de lui permettre d'exercer ses fonctions. À l'intérieur de ce cadre financier, un règlement sur la rémunération du Président et des Vice-présidents du Conseil interculturel de Montréal, accorde un montant annuel de 10 000 \$ au président et 5 000 \$ pour chacun des vice-présidents. Les autres membres du conseil ne sont pas rémunérés mais reçoivent un remboursement des dépenses encourues dans l'exercice de leurs fonctions.

Enfin, le trésorier de la Ville ou l'adjoint qu'il désigne, est d'office trésorier du CiM. L'exercice financier coïncide avec celui de la Ville de Montréal et le vérificateur de la ville exerce sa responsabilité à l'égard des états financiers du Conseil. Cette responsabilité prévoit, entre autres, que dans les 120 jours suivant la fin de l'exercice financier, le vérificateur fait rapport de son examen au Conseil de la ville.

### **4 VISION ET ENGAGEMENTS**

Dès leur première assemblée, en mai 2003, les membres du Conseil interculturel de Montréal ont exprimé une vision commune de leur mandat en soulignant qu'aborder la question de la diversité ethnoculturelle à Montréal, c'était d'abord tracer la trajectoire de cette ville cosmopolite qui accueille des femmes et des hommes de différentes origines. Pour les membres du CiM, aborder cette question, c'était aussi examiner de manière attentive, toutes les questions reliées à l'accès, notamment aux services, aux outils de développement et aux lieux de décision ainsi qu'au respect de la diversité sur toutes les questions touchant la discrimination et l'intolérance.

À l'instar des communautés ethnoculturelles établies depuis longtemps à Montréal, les nouveaux immigrants jouent un rôle croissant dans le développement socio-économique de la Ville de Montréal. Les dernières vagues d'immigration sont d'ailleurs plus diversifiées que les premières, selon les pays d'origine et les pratiques religieuses des nouveaux arrivants. La mise en place du CiM s'inscrit donc dans un contexte où les enjeux, relatifs aux affaires municipales, débordent le cadre de la simple gouvernance. Les membres des communautés ethnoculturelles qui ont contribué à l'essor et au développement de la métropole, sont aussi parties prenantes de ces enjeux relatifs à l'avenir de Montréal.

Conscients de leur mandat, les membres du CiM se sont donc engagés à ce que :

1. La Ville de Montréal ressemble à ses citoyens et reflète leur diversité ethnoculturelle à tous les niveaux, notamment celui de l'embauche. Le CiM s'attend à ce que la Ville adopte une politique d'embauche et de gestion du personnel qui assure une équité en emploi dans la fonction publique municipale;
2. La Ville de Montréal adapte ses différents services à la diversité ethnoculturelle afin de les rendre plus accessibles et plus efficaces auprès des citoyens issus des communautés ethnoculturelles;
3. La Ville de Montréal s'enrichisse de fonctionnaires possédant des compétences culturelles et qu'elle investisse dans la sensibilisation interculturelle de son personnel;
4. La Ville de Montréal joue un rôle de chef de file dans le domaine de la lutte contre toutes les formes de racisme et d'exclusion.

Cette vision et ces engagements se sont traduits par l'adoption d'un cadre d'orientation et d'un plan stratégique comportant des actions prioritaires. La suite de cette réorganisation s'est traduite par la mise en place de comités de travail permanents qui, suivant leurs attributions respectives, sont chargés de faire rapport de leurs activités à chaque assemblée. Ainsi, en plus des responsabilités confiées à un comité exécutif formé du président et des deux vice-présidents, le Conseil a mis en place un comité des avis et des projets de recherche, un comité des communications et des relations publiques, un comité des relations avec la ville, un comité des finances ainsi qu'un comité sur la lutte contre le racisme et la promotion de l'inclusion et du développement culturel. Des comités ad hoc sont également créés en vue de s'occuper de sujets particuliers.

## **5 PRINCIPALES RÉALISATIONS 2012**

### **5.1 RÉFLEXIONS SUR LE PROJET DU MUSÉE DE L'IMMIGRATION**

Le CiM poursuit sa collaboration avec le Centre d'histoire de Montréal (CHM) dans sa réflexion concernant le projet du musée de l'immigration. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une mission commune visant, entre autres, la mise en valeur de la diversité culturelle, d'un rapprochement et de la promotion d'une meilleure compréhension interculturelle. Un premier document de réflexion a été présenté par le Conseil en 2006 et quelques rencontres ont déjà eu lieu dont la présentation du CHM devant les membres du Conseil au printemps 2011. À ce jour, le débat est ouvert et le questionnement porte toujours sur la mission et les fonctions particulières d'un tel équipement ainsi que le territoire d'intervention.

Parmi quelques éléments de discussion, ce projet devrait entre autre, présenter l'évolution de l'immigration qui a donné naissance à la plus grande ville française en Amérique. La contribution du Conseil propose de faire ressortir et mettre en valeur les impacts de l'immigration sur le développement du Québec et, partant, de la Ville de Montréal comme société immigrante. Concrètement, il s'agirait de faire ressortir les influences de l'immigration sur l'édification de la Ville dans différents secteurs tels que l'architecture et les lieux publics, l'aménagement du territoire, le développement économique et culturel, la toponymie des rues, parcs et places publiques. Ainsi, l'apport de l'immigration au dynamisme de la vie sociale et culturelle montréalaise devra être mis en évidence de même que les influences sur le développement particulier des affaires et du milieu communautaire. Enfin, les impacts parfois «négatifs» et autres conséquences de l'immigration

devront également être soulevés, tels que les difficultés de relations, l'antisémitisme, l'islamophobie et autres discriminations ainsi que les prétentions relatives aux coûts sociaux sur les systèmes de santé et d'éducation. Dans ce contexte, la présence des lieux de culte minoritaires et la gestion municipale qui en découle figure parmi les manifestations à prendre en compte.

Formulés en termes d'objectifs, il s'agira de mettre en évidence le fait que la diversité favorise l'effervescence du milieu culturel et communautaire et au rayonnement du Québec dans le monde, identifier les bâtisseurs et intégrer les éléments nécessaires pour faire ressortir *l'interculturel*. Ainsi, une ville participe au processus vital des individus qui la composent et force est de reconnaître que Montréal est déjà une ville façonnée par la multiethnicité. Il en est ainsi avec la présence Amérindienne et depuis la Conquête anglaise avec les divisions linguistiques du territoire montréalais. De plus, l'impact des positions du clergé catholique en rapport avec l'exclusion de la plupart des enfants immigrants des écoles catholiques francophones de Montréal devra être pris en compte et cela jusqu'en 1976 avec la Loi 101.

## **5.2 INTERVENTION SUR LE PLAN D'ACTION CONCERNANT LES AÎNÉS**

Le CiM est membre du *Comité des partenaires* dans le cadre de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA), un programme du ministère de la Famille et des Aînés dont l'objectif premier est d'adapter les politiques et les services municipaux à la réalité des personnes âgées et d'encourager le vieillissement actif. Parmi leurs attributions, les partenaires sont appelés à participer à la collecte de l'information et à la planification des activités d'information et de consultation. Ils doivent également agir à titre d'agent de liaison et de mobilisation. Dans le cadre d'une assemblée d'information, le CiM a fait valoir qu'il ne représente pas les communautés ethnoculturelles et a encouragé les promoteurs à consulter les organismes ethnoculturels préoccupés par la problématique des aînés. Au terme de cet exercice de concertation avec les principaux acteurs du milieu, un plan d'action sera proposé et présenté en assemblée publique.

## **5.3 RÉFLEXIONS DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LE RACISME ET L'EXCLUSION**

Le Conseil a résolu de donner suite aux travaux entrepris par son comité de travail visant à adopter une nouvelle approche concernant la lutte contre le racisme et l'exclusion. Ainsi, le comité privilégie une approche proactive et plus positive et souhaite définir son mandat comme étant la promotion de l'inclusion socioculturelle et économique. Autrement dit, le comité souhaite favoriser un nouveau langage portant sur l'inclusion interculturelle plutôt que la lutte contre le racisme qui peut sembler trop négative. Cette approche est d'ailleurs conforme à la position prise par la Ville de Montréal dans le cadre de sa Déclaration pour la diversité culturelle et l'inclusion. Dans un texte qui suivra cette réflexion, le Conseil entend renverser cette situation et faire en sorte que les membres du CiM soient ainsi des agents de changement de mentalité et qu'on cesse de travailler dans une approche axée principalement sur la victimisation. Enfin, le comité souhaite effectuer une étude-recherche-action portant sur les principes, les modalités et l'impact d'une politique municipale de l'inclusion socioculturelle et économique.

## 6 PERSPECTIVES 2013

### 6.1 LES PRÉSENTATIONS EN ASSEMBLÉE

Le Conseil tiendra, lors de ses assemblées mensuelles, différentes activités, dont plusieurs rencontres souhaitées avec le milieu ethnoculturel montréalais afin de partager les connaissances, les expériences et les réflexions dans le domaine des relations interculturelles. Le Conseil souhaite ainsi se rapprocher davantage des organismes du milieu et créer un nouvel espace de dialogue avec les diverses communautés. Cette approche se veut d'abord «de nature empirique» dans le sens où elle s'appuie résolument sur les besoins et les attentes du milieu, non seulement en reconnaissant les problématiques existantes, mais aussi, en tentant d'identifier celles en émergence. Par ailleurs, lors de ces assemblées, un volet formation sera ouvert afin que les membres puissent, entre autres, se familiariser avec l'organisation de la Ville et le fonctionnement du Conseil. De plus, ces assemblées sont l'occasion pour la Direction de la diversité sociale (DDS) et son représentant de la direction générale de la Ville, de participer aux travaux. Enfin, d'autres activités pourront s'ajouter suivant l'intérêt et les demandes des membres du Conseil.

### 6.2 LES AVIS ET PROJETS DE RECHERCHE

- **Avis sur le Plan de développement urbain**

Le Conseil participera aux prochaines audiences publiques sur le Plan de développement urbain en insistant particulièrement sur le suivi de ses recommandations à caractère urbanistique contenues dans son avis sur la gestion municipale des lieux de cultes minoritaires. Le Conseil déposera également des propositions concernant l'aménagement des parcs, jardins communautaires, ruelles et autres espaces publics, considérés comme lieux de rencontre et de convivialité pour les membres des différentes communautés. De plus, le Conseil ajoutera des commentaires et propositions concernant les plans de développement des artères commerciales dans les secteurs à haute concentration ethnique, tels que le «Petit Maghreb», et ce, à la lumière des expériences vécues dans d'autres arrondissements tels que le «Quartier chinois» ou la «Petite Italie». Parmi les questions soulevées, ces décisions viennent-elles à l'encontre des objectifs d'intégration poursuivis par la Ville qui souhaite éviter la création de ghettos? Enfin, le Conseil apportera quelques suggestions dans le domaine du logement.

### 6.3 SUIVIS DE DOSSIERS

En plus des suivis concernant les avis tels que le profilage racial, la gestion des lieux de cultes minoritaires ou encore le programme d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE), le Conseil accordera une attention particulière aux suivis de dossiers suivants :

- **Montréal Cité interculturelle**

*Un état des lieux sur les relations interculturelles à Montréal*

Dans le contexte où la Ville de Montréal est désormais reconnue comme Cité interculturelle, le Conseil propose un projet commun visant à présenter un état des lieux sur les relations interculturelles à Montréal qui figure désormais au cinquième rang dans ce domaine parmi les plus grandes villes d'Europe et d'Amérique. Qu'est-ce qui justifie ce classement et comment le mettre en évidence? En collaboration avec la Direction de la diversité sociale (DDS), les services municipaux concernés, ainsi que les organismes associés tels que la Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉ), le Conseil des arts de Montréal (CAM), l'Office municipal d'habitation de Montréal

(OMHM) et autres, le Conseil souhaite mieux faire connaître cette reconnaissance et saluer ces interventions.

Un événement spécial pourrait ainsi être organisé afin d’y déposer cet état des lieux établissant que Montréal constitue un modèle d’inclusion déterminant pour l’ensemble du Québec ou du moins, l’un des plus porteurs. Le rôle et la particularité des organismes communautaires montréalais devraient également être mis en évidence. Ce document pourrait ainsi devenir un texte promotionnel au niveau des relations de la Ville auprès des gouvernements supérieurs ainsi qu’au niveau des échanges internationaux. Il indiquerait également les services offerts aux diverses communautés. Enfin, les deux projets de recherche en cours, l’un sur les meilleures pratiques dans la fonction publique québécoise et l’autre dans le milieu universitaire et communautaire, devraient permettre de tracer un état des lieux de grande envergure.

- **Réflexions sur le projet du Musée de l’immigration**

Au cours des deux dernières années, le Conseil a appuyé la démarche du Centre d’histoire de Montréal (CHM) dans le cadre de la réflexion sur la création d’un musée de l’immigration à Montréal. Dans ce contexte, le Conseil a déposé un avis préliminaire visant la création plus large d’une *Cité de la diversité*. Ces discussions se sont poursuivies lors de diverses rencontres avec le CHM et la présentation de quelques exercices comparatifs en Europe. D’autres collaborations pourront être établies, notamment avec les responsables de l’archéologie de la Ville et les facultés universitaires concernées. En 2012 et 2013, le Conseil poursuivra cette réflexion en misant particulièrement sur la programmation des événements entourant les célébrations du 375<sup>ième</sup> anniversaire de la Ville de Montréal en 2017, afin que le thème de l’immigration soit pris en compte parmi les principaux facteurs qui ont façonné et contribué au développement de la Ville dans toutes ses dimensions.

- **Programme de dotation de la Ville**

En 2011, la Ville a amorcé un virage majeur en matière de dotation. À l’intérieur de ce nouveau plan d’affaires, le Conseil a déposé un avis sur le programme d’accès à l’égalité en emploi (PAÉE) concernant spécifiquement les minorités visibles et les minorités ethniques. Ainsi, que faut-il constater suite à ce virage? Qu’en est-il des modifications concernant les nominations à des postes temporaires? Quels sont les derniers résultats concernant l’embauche des personnes issues des minorités ethniques et des minorités visibles? La Ville devrait-elle instaurer des programmes de formation continue? De plus, est-ce que la Ville appliquera un programme d’embauche spécifique pour les personnes issues de l’immigration? Modifiera-t-elle sa procédure d’appel d’offres pour les entreprises privées employant 50 personnes ou plus? Enfin quel est l’avenir de ce programme? Son utilité est-elle toujours bien réelle? Doit-on plutôt le remplacer par d’autres mesures? Bref, le PAÉE a-t-il fait son temps? Devrait-on en faire l’objet d’un forum de discussions avec les organismes communautaires spécialisés dans ce domaine? Et dans ce contexte, comment se préparer aux prochaines discussions entourant la signature de l’entente entre la Ville et le ministère des communautés culturelles et de l’immigration (MICC)?

- **Nouvelle approche concernant la lutte au racisme et à l’exclusion**

D’entrée de jeu, le Conseil souhaite toujours que la Ville et les organismes concernés poursuivent leurs actions de lutte contre le racisme et la discrimination tout en les invitant désormais à moduler leur discours et leurs interventions en misant davantage sur l’inclusion sociale comme élément de solution. À cet égard, le Conseil a déposé une première intervention lors de l’édition 2011 de la Semaine d’actions contre le racisme en établissant que les méthodes de sensibilisation à la discrimination, bien que nécessaires, se révèlent insuffisantes et qu’il faut maintenant aller au-delà de



l'approche anti-discrimination. Ainsi, la promotion de l'inclusion veut se pencher sur comment les personnes des diverses communautés culturelles- incluant les «québécois», les enfants d'immigrés de deuxième et de troisième générations - contribuent au mieux vivre-ensemble. De plus, le Conseil propose de réfléchir à une éthique de l'accueil plutôt qu'à une éthique de l'intolérance comme le font déjà certains organismes communautaires. À cet effet, le Conseil souhaite poursuivre cet exercice lors d'un prochain forum de discussion.

- **Pour une politique interculturelle**

Depuis plusieurs années, le Conseil recommande que la Ville se dote d'une politique interculturelle ou du moins, d'un cadre de gestion et de référence en matière de relations interculturelles dont les lignes directrices seraient fondées, entre autres, sur une reconnaissance des principes de l'interculturalisme, le pluralisme de ses interventions, la laïcité de son institution ainsi que la formation et l'expertise interculturelle.

## **6.4 PARTENARIATS ET COLLABORATIONS**

Suivant les ressources et le budget dont il dispose, le Conseil doit plus que jamais se tourner vers de nouvelles formes de partenariats et de collaborations. Dans ce contexte, le Conseil privilégie d'abord ses relations à l'interne avec les services municipaux et les organismes du milieu dont, au premier titre, la Direction de la diversité sociale (DDS) qui l'informe sur les différents programmes et politiques de la Ville dans ce domaine. Parallèlement, le Conseil développera davantage ses relations avec les organismes associés tels que la Conférence régionale des élus (CRÉ), le Bureau de la diversité de la Société de transport de Montréal et le Conseil des Arts de Montréal. Par ailleurs, le Conseil poursuivra ses collaborations avec le milieu universitaire dont le Laboratoire de recherche en relations interculturelles de l'Université de Montréal (LABRRI), l'INRS, l'Institut du Nouveau Monde (INM) ainsi que les organismes communautaires et syndicaux. Enfin, le Conseil souhaite développer de nouveaux contacts avec les ministères et organismes fédéraux.

## **6.5 AUTRES ACTIVITÉS**

- **Prix interculturel de Montréal**

Le Conseil participera à la troisième édition du prix interculturel de Montréal. À cette occasion, un prix sera remis dans chacune des (3) catégories suivantes : une personne, un organisme et une entreprise lesquels auront démontré la qualité de leurs actions dans le domaine des relations interculturelles. Ainsi, en collaboration avec la DDS et la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, le Conseil participera à l'organisation de cet événement ainsi qu'au jury de sélection.

- **Dixième anniversaire du CiM**

Une journée spéciale sera organisée afin de souligner le 10<sup>ième</sup> anniversaire du CiM. De plus, parmi quelques événements qui pourront se dérouler tout au long de cette année, le Conseil participera avec l'Office de consultation publique à un forum municipal sur la démocratie. Dans ce contexte, le Conseil devrait déposer un bilan de ses activités incluant les impacts de ses travaux sur l'Administration municipale. Par ailleurs, le Conseil fera le point sur ses interventions lors d'un forum réunissant ses principaux partenaires et collaborateurs afin de revoir et adapter sa vision et ses engagements, évaluer ses actions et proposer de nouveaux axes d'intervention. Ainsi, après dix années de fonctionnement, un besoin de recentrage du rôle du Conseil devient nécessaire et ouvrira le débat sur de nouveaux pouvoirs, des compétences accrues en matière de partenariat, de signature d'ententes et autres objets de discussions.

- **Représentations**

Parmi leurs fonctions, les membres sont appelés à représenter le Conseil lors de divers événements tels que le Mois de l'Histoire des Noirs, la Semaine d'actions contre le racisme et autres activités similaires. Le Conseil sera également présent afin de permettre à ses membres ainsi qu'à l'ensemble de la population, de découvrir le Montréal ethnique. Ainsi, des programmes de visites, en lien avec leurs activités, seront proposés tels que le Centre d'histoire de Montréal, le Musée Mc Cord, le Musée Stewart, etc.

De plus, le Conseil était ou sera présent lors des activités entourant, entre autres, à la *Journée internationale de la traite transatlantique des Noirs et son abolition* ainsi que lors du lancement du *plan d'action MADA de la Ville* concernant les personnes âgées le 1<sup>er</sup> octobre 2012, les *Journées d'étude organisées par le LABRII et le GERACII* les 26 octobre et 23 novembre 2012 sous la thématique « Dynamiques interculturelles au coeur de la Ville ». Le Conseil sera également présent lors du *Festival du monde arabe* du 26 octobre au 11 novembre 2012 et le *Prix Paul-Gérin Lajoie de la Fondation de la tolérance* le 19 novembre 2012 et autres événements.

- **Élections municipales de novembre 2013**

Le Conseil a pour fonctions de favoriser la participation des membres des communautés ethnoculturelles à la vie politique montréalaise. En collaboration avec ses partenaires communautaires, la CRÉ, le Chantier sur la démocratie et le Service du greffe de la ville de Montréal, le Conseil pourra collaborer à des séances d'informations visant particulièrement les membres des différentes communautés. Dans ce contexte, au cours du premier trimestre de l'année 2013, le Conseil organisera un débat entre les différents partis municipaux afin que ceux-ci fassent connaître leurs engagements spécifiques en matière de relations interculturelles.

- **Gouvernance et régie interne**

Des précisions devront être apportées relativement à l'organisation et au fonctionnement du Conseil à savoir, favoriser les relations entre les diverses communautés incluant la communauté anglophone et les autochtones. De plus, des règles plus précises devront être établies concernant le rôle de l'assemblée et des différents comités. Par ailleurs, étant donné que les membres du Conseil ne sont pas assujettis aux dispositions relatives à l'éthique, une modification réglementaire devrait être apportée.

- **Mise à jour du Plan de communication**

Au cours de son existence, le Conseil a procédé à différentes tentatives concernant son plan de communication qui se sont avérées inefficaces. En 2011, le Conseil a reçu une nouvelle proposition, toutefois, aucune action concrète n'a encore été envisagée afin de mettre en œuvre cette proposition et privilégier les axes d'intervention souhaités par le Conseil. Ainsi, il vise à accorder un plan de communication incluant notamment, des directives concernant la publicité et les commandites. Des critères devront ainsi être élaborés.

- **Nouveaux pouvoirs et nouvelles attributions**

L'abolition récente du Conseil des relations interculturelles au gouvernement du Québec, bien que ses activités soient rapatriées à l'intérieur du ministère de l'immigration et des communautés culturelles, amène déjà une pression additionnelle sur la Ville et partant, sur le Conseil. À cet égard, une récente demande ministérielle a été adressée au Conseil concernant une collaboration éventuelle sur la représentation du public au sein de certaines instances du système professionnel et au sein du comité de sélection des candidats à la fonction de juge de la Cour du Québec, juge d'une cour municipale et de juge de paix magistrat. Toutefois, pour y arriver, le Conseil devra obtenir de nouveaux pouvoirs afin de lui permettre, notamment de signer des ententes avec des organismes extérieurs.

## **Personne-ressource :**

Gilles Gosselin  
Coordonnateur

**Conseil interculturel de Montréal (CiM)**  
1550, rue Metcalfe, 14<sup>e</sup> étage, bureau 1424  
Montréal, Québec H3A 1X6

Téléphone: (514) 868-4490

Télécopieur: (514) 868-5810

Courriel: [cim@ville.montreal.qc.ca](mailto:cim@ville.montreal.qc.ca)

Site Internet: [www.ville.montreal.qc.ca/cim](http://www.ville.montreal.qc.ca/cim)